

# Le contrat de ville

Pour appliquer sa politique de la ville, Le Mans Métropole a mis en place un contrat de ville pour la période 2024-2030. Les habitants désireux de s'investir pour sa réussite peuvent en être partie prenante.

Page modifiée le mercredi 21 août 2024 • Données Le Mans Métropole

## Présentation



© Le Mans Métropole

Le contrat de ville est le cadre dans lequel s'opère la politique de la ville. Il **formalise les engagements** de l'État, des collectivités et de leurs partenaires au bénéfice des quartiers prioritaires.

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de **revaloriser les zones urbaines en difficulté** et de réduire les inégalités entre les territoires.



**TÉLÉCHARGER : LE CONTRAT DE VILLE QUARTIERS 2030**  
(pdf, 15 Mo)



**TÉLÉCHARGER : LA SYNTHÈSE DU CONTRAT DE VILLE**  
(pdf, 12 Mo)

## Objectifs

Le contrat de ville adopté par Le Mans Métropole permet d'agir en faveur des domaines suivants.

- la transition écologique et énergétique,
- l'émancipation pour tous,
- la tranquillité et sécurité publique,
- le plein emploi,
- les enjeux transversaux.

## Périmètre

L'agglomération mancelle comprend **cinq quartiers prioritaires**, définis par un critère de bas revenus, dont les périmètres ont été actualisés par décret du 28 décembre 2023. Ils sont répartis dans les communes d'Allonnes, de Couaines et du Mans.

- Bellevue-Carnac,
- Sablons-Bords-de-l'Huisne,
- Ronceray-Glonnières-Vauguyon,
- Épine,
- Chaoué-Perrières.

Pour chacun de ces quartiers, vous trouverez, dans la page qui lui est consacrée, son tracé sur une carte, sa présentation en chiffres-clés.



[Affichez le descriptif des quartiers.](#)

## Dispositifs

Le contrat de ville bénéficie de **cinq outils spécifiques**. Vous pouvez toucher ou cliquer sur le nom de chaque dispositif pour en savoir plus.

- [Le programme de renouvellement urbain](#),
- [le programme de réussite éducative](#),
- la Cité éducative,
- [la Cité de l'emploi](#),
- [les Conseils citoyens](#).

## Appel à projets



© Ville du Mans

Vous pouvez répondre à l'**appel à projets 2025** lancé conjointement par Le Mans Métropole, l'État et le Département auprès de tous les acteurs des quartiers. Pour cela, un accompagnement vous est proposé dans le montage de dossier, la méthodologie et l'évaluation.

### Aide

Pour tout dépôt de projet, un échange avec les acteurs de la Politique de la ville – agents du service Le Mans Métropole, délégués du préfet ou services de la direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – est impératif.

Les agents de Le Mans Métropole sont à votre disposition pour **vous accompagner** dans la construction de vos projets. [Retrouvez nos coordonnées](#) en bas de page.

### Calendrier

En 2025, nous proposons **deux sessions** de dépôts de dossiers. Avec un lancement de l'appel à projets 2025 en août 2024, **la première date de dépôt est fixée au 18 octobre 2024**.

La seconde date de dépôt est fixée au 14 mars 2025.

### Outils

Vous pouvez télécharger les différents fichiers utiles à répondre à l'appel à projets.



**TÉLÉCHARGER : LE REGLEMENT 2025**  
(pdf, 703 ko)



**TÉLÉCHARGER : LE GUIDE DE SAISIE PAS À PAS**

*(pdf, 3 Mo)*



**TÉLÉCHARGER : LE BILAN FINANCIER**

*(xls, 36 ko)*



**TÉLÉCHARGER : LE BILAN QUALITATIF**

*(doc, 126 ko)*



**TÉLÉCHARGER : FICHE IDENTITE CONTRAT DE VILLE**

*(ppt, 1 Mo)*



**TÉLÉCHARGER : FICHE IDENTITE CITE EDUCATIVE**

*(ppt, 482 ko)*

# 153

**projets**

C'est le nombre d'actions soutenues par le contrat de ville en 2023, dont 18 nouvelles.



**TÉLÉCHARGER : LE BILAN POLITIQUE DE LA VILLE 2023**

*(pdf, 962 ko)*